

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 14 novembre 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Christine L. Chagnon  
              Brigitte Poulin  
              Michel Moreau  
              Claude Lachance  
              Carole Desharnais  
Absent : Mathieu Bibeau

Assistance : 9

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire 5 septembre 2017, de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2017.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de septembre 2017.
4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.
5. Modification de la politique de gestion des conditions de travail.
6. Formation des comités de travail et de leur responsable.
7. Régime d'assurance collective.
8. Projet au fonds culturel.
9. Réparation du caravan.
10. Club les neiges Lystania.

11. Divers :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
- 2) Service incendie.
- 3) Fête de la rentrée.
- 4) Ça marche doc.
- 5) Suivi terrain de l'entrée de village.
- 6) Assurance la bibliothèque.
- 7) Clôture du cimetière.
- 8) Guide du citoyen.
- 9) Popote roulante.
- 10) Garage municipal.
- 11) Atelier d'équarrissage.

12. Période de questions.

13. Fin de la séance.

**17-11-8360**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**17-11-8361**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Christine L. Chagnon, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2017 tels que présentés.

Adoptée

17-11-8362

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017.**

Les journaux des déboursés numéro 668 au montant de 200,00\$, le numéro 669 au montant de 0,00\$ le numéro 670 au montant de 90 091,28\$, le numéro 671 au montant de 3 804,25\$, le numéro 672 au montant de 1 227,52, le numéro 673 au montant de 21 680,72\$, le numéro 674 au montant de 16 390,05\$ et le journal des salaires au montant de 15 523,98\$ pour le mois de SEPTEMBRE 2017 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Christine L.Chagnon, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 106 368,02\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 septembre 2017 soit et est déposé.

Adoptée

17-11-8363

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

17-11-8364

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.**

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion des conditions de travail a été adoptée à une séance précédente;

CONSIDÉRANT QUE le salaire à l'embellissement ainsi qu'un montant forfaitaire pour l'achat d'équipements au poste de directeur aux travaux publics et responsable au T.E.U. n'avait pas été prévu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Christine L. Chagnon, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité adopte des modifications à sa politique de gestion des conditions de travail.

Adoptée

17-11-8365

**FORMATION DES COMITÉS DE TRAVAIL ET NOMINATION DE LEURS RESPONSABLES.**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont décidé de s'impliquer à divers comités tels que présentés dans le tableau ci-joint;

<u>Comité</u>	<u>Conseiller</u>
Paniers de Noël	Carole Desharnais
Jardin collectif	Christine L. Chagnon
Noël des enfants	Mathieu Bibeau- Carole Desharnais- Brigitte Poulin
Fête de la pêche	Carole Desharnais
Piste cyclable  Randonnée à vélo	Michel Moreau
Sécurité incendie	Claude Lachance- Yvan Charest- Michel Moreau
Accueil nouvel arrivant  Plaque enfants	Brigitte Poulin
Suivi MADA	Christine L.Chagnon
Comité consultatif d'urbanisme	Christine L. Chagnon- Claude Lachance
Structures de sports  terrain de jeux	Yvan Charest- Mathieu Bibeau- Claude Lachance- Carole Desharnais
Ski de fond  VTT  Relais de l'île	Mathieu Bibeau- Michel Moreau
Reconnaissance des bénévoles et employés	Carole Desharnais
Recyclage Vidanges	Carole Desharnais
Bibliothèque	Christine L. Chagnon
Embellissement  Rivière Henri	Michel Moreau
Collaboration école	Yvan Charest- Mathieu Bibeau
Fête de la rentrée	Carole Desharnais- Brigitte Poulin- Mathieu Bibeau
Bazar de Noël  Jeunes entrepreneurs	Brigitte Poulin
Entreprendre Ici Lotbinière	Brigitte Poulin
Services de proximité	Claude Lachance- Yvan Charest- Michel Moreau

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le présent tableau des comités de travail.

Adoptée

17-11-8366

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE.**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est preneur d'un contrat d'assurances collectives auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité, MRC ou organisme d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement; QUE la municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels; QUE la municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'Expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective; QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre; QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

17-11-8367

**PROJET AU FONDS CULTUREL.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de l'ordre de 2000,00\$ pour son projet intitulé *Préservez notre mémoire*, qui consistait à recueillir des témoignages concernant notre histoire auprès des aînés afin de bénéficier d'informations qui pourront par la suite servir à créer un parcours historique;

CONSIDÉRANT QU'une banque d'images serait maintenant nécessaire afin d'appuyer le projet avant de débiter la création du parcours historique, QUE nous aimerions procéder leur numérisation, leur conservation ainsi que leur documentation;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Christine L.Chagnon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE présenter une demande d'aide financière au fonds culturel pour le projet Préservons notre mémoire, volet images afin de compléter la documentation nécessaire à la mise en place d'un parcours historique et QUE la municipalité de Dosquet défraie les coûts supplémentaires pour la concrétisation de ce volet.

Adoptée

**17-11-8368**

**RÉPARATION DU CARAVAN MUNICIPAL.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat de réparation du caravan à Monsieur Claude Laverdière pour un montant estimé de 1 700,00\$ le tout payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

**17-11-8369**

**SIGNALISATION DES PASSAGES POUR MOTONEIGES EN CONFORMITÉ DES TRAVERSES.**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la demande reçue par le Club les neiges Lystania concernant la signalisation des passages pour motoneiges en conformité des traverses ainsi que le plan annexé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ACCEPTER la demande de signalisation du Club les neiges Lystania.

Adoptée

**17-11-8370**

**SERVICE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guillaume Turcotte a entamé une formation professionnelle de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la formation sont de 789,63\$, ce qui est moindre au coût de 1167,00\$ encourus par la municipalité pour la formation auto-pompe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE rembourser les frais de 789,63\$ à Monsieur Guillaume Turcotte pour sa formation professionnelle de pompiers.

Adoptée

17-11-8371

**SUIVI TERRAIN DE L'ENTRÉE DE VILLAGE.**

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté Enseignes Pala pour le remplacement des deux enseignes situées sur la route St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les bases sont endommagées et que nous avons obtenu une soumission d'Aubert et Marois au coût de 800,00\$ la base livrée plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les limites du terrain situé sur la St-Joseph Nord ne sont pas claires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Christine L. Chagnon, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'une base pour l'enseigne située à la caserne et de mettre en attente le projet sur la St-Joseph Nord afin de vérifier les coûts d'un arpenteur.

Adoptée

17-11-8372

**ASSURANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

CONSIDÉRANT QUE LE Réseau-Biblio a déposé le montant de notre collection locale;

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance actuelle est insuffisante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Christine L. Chagnon, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'augmenter la couverture d'assurance d'un montant de 10 000,00\$.

Adoptée

17-11-8373

**CLÔTURE DU CIMETIÈRE.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Fabrique de St-Octave de Dosquet concernant la clôture manquante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'appuyer financièrement la Fabrique de St-Octave de Dosquet à raison d'un montant de 485,00\$ pour l'achat de la clôture du cimetière.

Adoptée

17-11-8374

**GUIDE DU CITOYEN.**

CONSIDÉRANT l'offre du Guide du citoyen d'une page de publicité pour un montant de 269,00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Christine L. Chagnon, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'acheter une page de publicité dans le Guide du citoyen au montant de 269,00\$ plus taxes.

Adoptée

17-11-8375

**POPOTE ROULANTE.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter l'utilisation du service de popote roulante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Christine L. Chagnon, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'offrir un repas gratuit par semaine aux 55 ans et plus de notre territoire pendant le mois de décembre.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : 5 à 7 le 30 novembre pour le mois de l'entrepreneuriat, visite de l'E2RT le 16 novembre.
- 2) Service incendie : 4 interventions dont 2 en entraide, Rés. 17-11-8370
- 3) Fête de la rentrée : Remerciements.
- 4) Ça marche doc : Plus de 50 personnes se sont réunies, une autre belle occasion de démontrer nos initiatives.
- 5) Suivi terrain de l'entrée de village : Rés. 17-11-8371
- 6) Assurance de la bibliothèque : Rés. 17-11-8372
- 7) Clôture du cimetière : Rés. 17-11-8373
- 8) Guide du citoyen : Rés. 17-11-8374
- 9) Popote roulante : Rés. 17-11-8375
- 10) Garage municipal : Comme la municipalité ne détient actuellement pas de garage municipal, nous vérifions la possibilité de faire préparer des esquisses pour un agrandissement de la caserne municipale servant à y abriter un garage.
- 11) Atelier d'équarrissage : Une rencontre entre les différents ministères, la municipalité, la MRC et le représentant du député local aura lieu le 20 novembre.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

17-11-8376

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h40.

Adoptée



**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale